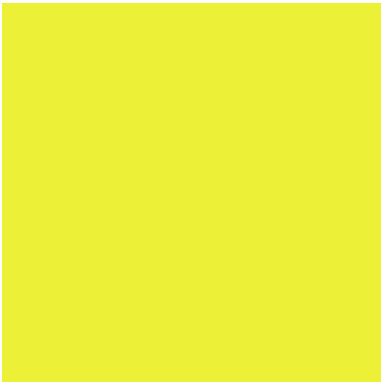


<http://www.ac-grenoble.fr/ien.st-gervais/spip.php?article1767>



Contenu du livret scolaire de l'école élémentaire

- Espace pédagogique - L'évaluation et le livret scolaire -



Date de mise en ligne : dimanche 23 octobre 2016

Copyright © IEN St Gervais / Pays du Mont-Blanc - Tous droits réservés

Contenu des bilans périodiques au cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux

Au cycle 2, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins :

1 - Une appréciation générale sur la progression de l'élève durant la période.

2 - Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne, pour chaque enseignement du volet 3 de l'annexe 1 de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé (programmes du cycle 2) :

[-] les principaux éléments du programme travaillés durant la période ;

[-] les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;

[-] le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période sur une des quatre positions suivantes : objectifs d'apprentissage non atteints, objectifs d'apprentissage partiellement atteints, objectifs d'apprentissage atteints, objectifs d'apprentissage dépassés.

Le positionnement de l'élève s'effectue au niveau de chaque composante pour l'enseignement de « français » - langage oral ; lecture et compréhension de l'écrit ; écriture ; étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique) - et l'enseignement de « mathématiques » - nombres et calcul ; grandeurs et mesures ; espace et géométrie.

3 - Le cas échéant, la mention des projets mis en oeuvre durant la période dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle et du parcours citoyen.

4 - Le cas échéant, la mention de la ou des modalités spécifiques d'accompagnement en cours mises en place, parmi la liste suivante :

[-] projet d'accompagnement personnalisé (PAP) ;

[-] projet d'accueil individualisé (PAI) ;

[-] projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;

[-] projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;

[-] réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;

[-] unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;

[-] unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A).

Contenu des bilans périodiques au cycle 3, cycle de consolidation

Au cycle 3, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins :

1 - Un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser.

2 - Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne, pour chaque enseignement du volet 3 de l'annexe 2 de l'arrêté du 9 novembre 2015 susvisé (programme du cycle 3) :

[-] les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;

[-] les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;

[-] le positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période sur une des quatre positions suivantes : objectifs d'apprentissage non atteints, objectifs d'apprentissage partiellement atteints, objectifs d'apprentissage atteints, objectifs d'apprentissage dépassés ou, le cas échéant, en classe de 6e, la note obtenue par l'élève.

En classes de CM1 et CM2, le positionnement de l'élève s'effectue au niveau de chaque composante pour l'enseignement de « français » - langage oral ; lecture et compréhension de l'écrit ; écriture ; étude de la langue (grammaire, orthographe, lexique) - et l'enseignement de « mathématiques » - nombres et calcul ; grandeurs et mesures ; espace et géométrie.

3 - En classe de 6e, une indication des actions réalisées dans le cadre de l'accompagnement personnalisé, ainsi qu'une appréciation de l'implication de l'élève dans celles-ci.

4 - Le cas échéant, la mention et l'appréciation des projets mis en oeuvre durant la période dans le cadre du parcours d'éducation artistique et culturelle, du parcours citoyen et, en classe de 6e, du parcours Avenir.

5 - Le cas échéant, la mention des modalités spécifiques d'accompagnement en cours mises en place, parmi la liste suivante :

[-] projet d'accompagnement personnalisé (PAP) ;

[-] projet d'accueil individualisé (PAI) ;

[-] projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;

[-] projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;

[-] unité localisée pour l'inclusion scolaire (Ulis) ;

[-] unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;

[-] en CM1 et CM2, réseau d'aides spécialisées aux élèves en difficulté (Rased) ;

[-] en 6e, section d'enseignement général adapté (Segpa).

6 - En classe de 6e, des éléments d'appréciation portant sur la vie scolaire : assiduité, ponctualité ; participation à la vie de l'établissement. Sont notamment consignés, pour la période considérée :

[-] le nombre de demi-journées d'absences justifiées par les responsables légaux ;

[-] le nombre de demi-journées d'absences non justifiées par les responsables légaux.